

L' Abeille.

4me. Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. "

4me. Année.

VOL. IV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 12 Février, 1952.

No. 16

LUI.

I,

Toujours lui ! lui partout ! — on brûlante on glacée,
Son image sans cesse ébranle ma pensée.
Il erre à mon esprit le souffle créateur
Il tremble, et dans ma bouche abondent les paroles
Quand son nom gigantesque, entouré d'auroles,
Se dresse dans mon vers de toute sa hauteur.

Là, je le vois, guidant l'obus aux bonds rapides;
Là, massacrant le peuple au nom de régicides;
Là, soldat, aux traits arrachant leurs pouvoirs;
Là, consul jeune et fier, amaigri par des veilles,
Que des rêves d'empire emplissaient de merveilles,
Pâle sous ses longs cheveux noirs.

Puis empereur puissant, dont la tête s'incline,
Gouvernant un combat du haut de la colline,
Promettant une étoile à ses soldats joyeux,
Faisant signe aux canons qui vomissent les flammes;
De son âme à la guerre armant six cent mille âmes,
Grave et serein, avec un éclair dans les yeux.

Puis, pauvre prisonnier, qu'on raille et qu'on tourment-

[te ;

Croisant ses bras oisifs sur son sein qui fermente,
En proie aux zéoliers vils comme un vil criminel,
Vaincu, chauve, courbant son front noir de nuages,
Promenant sur un roc où passent les orages
Sa pensée, orage éternel.

Qu'il est grand, là surtout ! quand, puissance brisée,
Des portes-clefs anglais misérable risée,
Au sacre du malheur il retrempe ses droits,
Tient au bruit de ses pas de ix mondes en haleine;
Et mourant de l'exil, gêné dans Sainte-Hélène,
Manque d'air dans la cage où l'exposent les rois !

Qu'il est grand à cette heure où, prêt à voir Dieu

[même,

Son œil qui s'éteint roule une larme suprême !
Il évoque à sa mort sa vieille armée en deuil,
Se plaint à ses guerriers d'expirer solitaire,
Et prenant pour lincoln son manteau militaire,
Du lit de camp passe au cercueil !

[à continuer.]

VICTOR HUGO.

Mr Etienne Parent a prononcé le 22 janvier dernier, devant l'Institut Canadien de Québec, un long discours sur *L'intelligence dans ses rapports avec la société* suivant sa coutume, *L'Abeille* va essayer d'en exposer le plan et les principales idées, en faveur de ses lecteurs qui n'ont pu lire ou entendre ce discours.

Il y a trois ans, M. Parent, dans sa lecture sur *le Prêtre et le Spiritualisme* a déjà soutenu que la Religion et, par conséquent, le sacerdoce qui en est l'organe vivant, ne doit pas rester étrangère aux mouvements de la société. Non pas que l'Eglise et l'État doivent se confondre

dans les mêmes mains: mais il est bon qu'il se trouve dans les sociétés humaines, une voix qui puisse au besoin dire avec autorité, aux puissances humaines, quelles qu'elles soient, peuples, nobles ou rois: Tu es ille vir? Il s'agit aujourd'hui de compléter cette thèse en montrant l'intelligence occupant non plus des choses spirituelles, mais des intérêts temporels.

Deux écueils sont également à éviter: le *mysticisme* qui, en voulant tout spiritualiser, détruit toute force matérielle et industrielle; le *matérialisme* qui, en rapportant toutes choses à l'avancement des intérêts purement humains, introduit l'égoïsme dans l'individu, dans la famille, dans l'état. Il faut donc pour guider sûrement la société un principe indisputable et indisputé, un de ces principes qui remontent jusqu'à Dieu, seule et unique source de toute autorité, commande sans contestation l'assentiment et la soumission des peuples. On a répudié le droit divin; et, au milieu de l'immense confusion et des crises qui agitent la société, les uns prêchent le culte d'idées suavisées, les autres veulent de la politique d'expédition, d'autres veulent pousser vers un avenir irréalisable. Le petit nombre, sans s'effrayer, voit dans tout cela une crise salutaire dont le résultat sera un grand progrès. S'il faut, d'un côté, conserver les institutions qui, bien qu'imparfaites, sont encore en harmonie avec l'état moral et intellectuel des peuples qu'elles régissent; on doit, de l'autre, se garder de repousser les changements devenus nécessaires.

La liberté pleine et entière ne peut se trouver que dans l'état de nature, dans la barbarie. L'homme social, le seul digne du nom d'homme, ne peut subsister qu'à la condition de sacrifier une partie de sa liberté entre les mains de la société qui peut et doit réprimer le libertinage de l'esprit, en suivant des lois immuables, éternelles comme le Dieu qui les a décrétées, sous peine de voir le sol trembler sous ses pieds. Les crimes des individus peuvent rester impunis en ce monde, mais ceux des nations ne le peuvent, parce que pour elles il n'y a pas d'autre vie. Elle est donc bien terrible cette responsabilité de l'homme public lorsqu'il

se laisse dominer par les mauvaises passions car la peine de sa faute retombera non seulement sur lui, mais sur des millions d'hommes opprés lui. Y pensent-ils bien à cette effroyante responsabilité, cette multitude d'hommes qui, dans tous les pays, sans être des suffisants, sans expérience des hommes ni des choses, se lancent en aveugles ou en égarés, dans l'arène politique, où se traite et se règle ce qu'il y a de plus difficile au monde, le gouvernement des hommes en société?

L'imagination, l'ignorance, l'égoïsme les instincts dépravés n'usurpent que trop souvent le trône où devrait siéger le bon sens. L'homme individuel qui veut se bien conduire, écoute son intelligence; de même, c'est aux intelligences supérieures dans les sociétés humaines qu'il faut donner le gouvernement des peuples. On aura beau dire et beau faire, le peuple est et sera toujours dans la famille politique que ce que les enfants mineurs sont dans la famille domestique; un être qu'il faut aimer protéger, mais gouverner, encore plus dans son intérêt que dans celui de la société. La souveraineté des masses, c'est la souveraineté des instincts aveugles, instincts bons et généreux quelquefois, mais toujours irraisonnés... C'est rendre un fort mauvais service au peuple que de lui crier sans cesse qu'il est le maître, qu'en dehors de lui aucune autorité n'existe. Trop occupé de ses intérêts de chaque jour, il n'a ni le temps ni la capacité d'étudier à fond la science du gouvernement. Apprenons lui, au contraire, à remonter à la source de toute autorité, à Dieu même, à la suprême intelligence. Que le peuple choisisse parmi les hautes intelligences, celles qui seront chargées de le gouverner, ce n'est certes pas moi qui m'y opposerai, car le don de l'intelligence qui distingue l'homme de la brute et l'élève au-dessus d'elle, distingue aussi l'homme d'avec l'homme et l'élève au-dessus de son semblable moins favorisé.

Le régime héréditaire, si longtemps adopté pour la transmission de l'autorité, a été impuissant à maintenir l'intelligence à la tête de la société, car l'intelligence est loin d'être héréditaire. On a donc violé, par ce régime, la loi de la nature qui

vont que ce soit l'intelligence qui l'a
do là tous les maux que nous voyons. Le
régime constitutionnel, tel qu'il existe, est
radicalement mauvais parce qu'il ne
favorise que faiblement le développement
des intelligences supérieures élues de
Dieu, mais arrêtées dans leur essor par
les élus de l'hérédité. De là, une lutte
fratricide qui absorbe sans profit des
forces vives qui pourraient faire tant
de bien à la société. De là encore
cette opposition que l'intelligence ne
cesse de faire au pouvoir usurpé à ses
dépens.

Mais qui donc s'oppose au règne de
l'intelligence ? — Personne et tout le monde.
En théorie, on est d'accord ; mais en prati-
que, dès qu'il s'agit de faire le moindre
sacrifice, chacun se tient enfermé dans
un cercle d'affections étroites. Le culte
de la famille tout légitime qu'il soit, ne
devrait pas anéantir celui de la patrie qui
seule peut assurer les grandes et nobles
jouissances de l'intelligence.

Les premiers législateurs ou fondateurs
des sociétés, donés eux mêmes d'une in-
telligence supérieure qui faisait tout leur
titre à l'autorité, ont commis l'énorme san-
tise de décréter sans restriction la transmis-
sion héréditaire d'un pouvoir qui ne de-
vrait appartenir qu'à l'intelligence, qui
n'est pas héréditaire. Aussi l'intelligence
frustrée de ses droits ne cesse-t-elle de
remuer le monde pour les reconquérir et
toutes les mesures d'économie pour don-
ner du pain aux pauvres, n'arrêteront
point l'action morale, incessante et har-
diesse de l'intelligence qui sait que le
temps est à elle et que sa cause est celle
de Dieu.

Au lieu de chercher le remède dans la
réhabilitation de l'intelligence on s'est oc-
cupé à guérir la plaie inguérissable du pau-
périsme. Malthus a voulu la guérir par la
restreinte morale ; on s'est moqué de lui,
parce que l'autorité temporelle ne réussit
par une loi qu'à produire une effroyable
dissolution de mœurs. L'autorité
spirituelle seule le pourrait et pour cela
il lui faudrait connaître le mécanisme so-
cial, en suivre le fonctionnement, avoir
de dire son avis aux puissances temporel-
les ; mais ce serait se mêler de politi-
que et on lui en refuse le droit.

L'Angleterre paie sept ou huit millions
sterlings par année pour ses pauvres, mais
la taxe des pauvres fût-elle double, ne fe-
rait que doubler le nombre des pauvres.
La religion seule a le secret de les soula-
ger.

Louis Blanc a voulu faire de la société
un vaste atelier où chacun travaille sui-
vant ses forces et reçoit selon ses besoins.
Un fond de secours met l'ouvrier vieux ou
infirmes à l'abri du besoin, ainsi que sa fa-

mille. Pensée généreuse ! Mais qu'arri-
vera-t-il de là ? D'un côté, le travail n'é-
tant plus stimulé par la crainte de la mi-
sère, diminuera ses produits ; de l'autre,
la population croîtra rapidement et la
société ne sera plus qu'une vaste ag-
grégation de pauvres d'autant plus à
plaudre qu'il n'y aura pas un seul riche
pour les soulager. Voilà ce que conduit l'on-
bli des lois de la nature. Désignons-nous
de ces plans de réforme qui offrent en
perspective le retour du paradis terrestre
sur la terre. N'allez pas tomber dans la
fatale et trop commune erreur que le pro-
grès git dans le nouveau. Bien souvent
il consiste à rectifier d'anciennes idées.
Que l'on avise à une meilleure distribution
des richesses, à la bonne heure ; mais que
l'on ne tarisse pas la source de la ri-
chesse en étouffant l'émulation. Gar-
dons-nous de faire comme Luther, Rous-
seau et Voltaire qui ont coupé le fil de
la tradition.

Il y a une histoire intéressante à faire,
c'est celle des efforts et des transfor-
mations de l'intelligence pour conqué-
rir ou conserver son héritage naturel ;
le gouvernement du monde. Dans l'In-
de, le corps social se fonde en castes
infranchissables ; en Egypte, il s'adoucit
en obligeant chacun au métier de son
père et en se divisant en trois classes
le prêtre, le militaire et le peuple ; en
Grèce, Cécrops n'apporta de sa patrie que
l'esclavage des peuples vaincus, tous les
citoyens sont libres et souverains ; à Rome
Spartacus et les esclaves révoltés mon-
trent que l'intelligence ne se trouvait pas
à l'aise dans les républiques anciennes.
Là, l'esclave cependant n'était pas con-
damné comme aux Etats-Unis à ne ja-
mais savoir lire ni écrire ; nos voisins se
repentiront peut-être bientôt d'avoir violé
les lois divines et humaines.

Au christianisme appartenait de pro-
clamer l'égalité et la fraternité entre
les hommes. Tous sont enfants d'un
même père, qui est Dieu. Les dons
de l'intelligence sont un dépôt confié
à quelques uns pour le bonheur de
tous et dont il faudra rendre un compte
rigoureux au père de famille. L'es-
clavage aboli par degrés a fait place
au *servage*, forme radoucie en apparence,
mais plus menaçante pour le pro-
grès humanitaire, parce qu'il s'appuie
sur un prétendu droit divin.

Louis XIV disait : *L'Etat, c'est moi !* Un
siècle plus tard, la révolution cria : *Le*
Tiers-Etat, c'est tout ! Louis Blanc dit au-
jourd'hui : *Hommes du peuple, l'Etat c'est*
tous ! J'espère que quelque grande voix
pourra dire un jour : *Hommes d'intelligen-*
ce, l'Etat c'est tous !

La découverte de l'imprimerie est le pre-

mier événement de cette révolution qui
doit amener enfin le règne de l'intelli-
gence et avec lui le repos du monde.
Comme les autres autorités, ses dévotio-
nières, vous ne la verrez pas vieillir et
s'affaiblir avec la dégénération des
races dominantes ou la corruption des ins-
titutions ; car elle se recrutera sans cesse
dans ce qu'il y aura de plus fort dans la so-
ciété.

Ce qui retardera davantage l'avènement
de ce gouvernement d'élite, ce n'est pas
l'opposition des préjugés et des intérêts ;
c'est plutôt l'impatience de quelques vrais
amis du progrès ; ce sont les menées cou-
pables d'une foule de faux amis ; ajou-
tez les utopistes, dupes ou fripons qui ven-
lent refondre la société tout d'une pièce.
Quant à moi, j'espère y arriver sans
renverser aucune forme de gouverne-
ment.

Pour y parvenir, je proposais un *Ac-*
te pour assurer le développement et l'a-
vancement de l'intelligence. Les principa-
les dispositions seraient : 1o. Instruction
primaire gratuite pour tous les enfants ;
2o. Instruction gratuite supérieure pour
les meilleurs talents ; 3o. Secours aux
enfants pauvres mais intelligents ; 4o. Obli-
gation d'obtenir des diplômes d'instruction
supérieure pour pouvoir remplir aucune
charge publique : ceux qui en seraient
munis formeraient *la classe des lettrés &c.*

M. Parent promet d'amples explications
sur ce sujet dans une autre lecture.

X. Y. Z.

LEA B R U B L D.

"Forsan et hæc olim mem misse jurabit."

QUÉBEC, 12 Février, 1852.

N. F. Belleau, écuyer, a été élu maire
de cette cité par 15 voix contre 4.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

B. Paquet, en vers.
" " en amplification.
Jean Matte, en version grecque.
F.X. Bélanger, en version latine.
Jean Matte, en version grecque.

— SECONDE.

T. Chandonnet, en vers.

QUATRIÈME.

L. Catellier, P. Paris, R. Stewart, E.
Lindsay, W. McManus, M. Boucher, N.
Maingui et M. Letellier, en vers.

P. Paradis, en thème.

W. Mc. Manus, en version latine.

CINQUIÈME.

T. Bédard, en français.
A. Blouin, en arithmétique.
J. B. Gagnon, " "

J. B. Gagnon, *en thème.*
" " " *en français.*

SIXIÈME.

L. Pâquet, } *en français.*
A. Pelletier, }
F. N. Blanchet, }
J. Sexton, } *en arithmétique.*

J. Sexton, L. Pâquet, A. Pelletier et
F. Gagné, *en version.*
A. Pelletier, F. Blanchet, *en arithmétique.*

SEPTIÈME.

P. Villeneuve, *en latin.*

HUITIÈME.

T. Rinfret, *en français.*
E. Giguère, *en latin.*

Décédée le 4 février, Dame Marie Estier Lussier, épouse de J. F. N. Perrault Ecr., mère d'un de nos frères externes.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE. Il s'est tenu à Manchester et dans d'autres lieux, des assemblées pour venir en aide à lord John Russell dans ses efforts pour améliorer la franchise électorale.

Les journaux de Londres sont tous dans un état d'inquiétude à l'endroit des défenses maritimes, et ils suggèrent divers moyens de répulsion en cas d'invasion.

FRANCE. MM. de Morny et Fould ont quitté le cabinet et ont été remplacés par MM. de Persigny et Abatucci.

La nouvelle constitution a été publiée le 15. En voici les articles principaux.

Le Président gouverne au moyen des ministres, du Conseil d'état, du Sénat et du Corps Législatif.

Le Président est responsable devant le peuple français auquel il a toujours le droit de faire appel.

Il a seul l'initiative des lois et le droit de faire grâce.

Il a droit de déclarer l'état de siège. Les ministres ne dépendent que du président. Il n'y a point de solidarité entre eux.

Le sénat se compose des Cardinaux, des Maréchaux, des Amiraux, des citoyens que le Président appelle à cette dignité. Ils sont inamovibles et à vie. Leurs fonctions sont gratuites. Ils peuvent s'opposer à la promulgation de certaines lois.

Il y aura un député au corps législatif pour chaque 35 mille électeurs. Les députés sont élus par le suffrage universel, pour six ans et ne reçoivent aucun traitement. Ils discutent et votent les projets de loi et l'impôt.

On ne pourra publier que les procès verbaux des séances, dressés par les soins du président du corps législatif. Les ministres ne peuvent être députés. Le Président de la République convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps Législatif.

Une haute cour de justice jugera les complots et attentats contre le Président et contre la sûreté de l'État.

Un nouveau ministère a été créé sous le nom de ministère d'état et donné à M. Casabianca.

Par un décret de Louis-Napoléon, la famille d'Orléans ne peut pas posséder de biens en France, elle devra vendre sous un an tous ceux qu'elle y possède.

Un autre décret annule les donations faites par Louis-Philippe à ses enfants, et leur donne d'autres destinations.

Le douaire de la duchesse d'Orléans, de 300, 000 fr., est maintenu.

Le ministre de la guerre a déferé à la demande du général Cavaignac en l'inscrivant sur le tableau des officiers en retraite.

Les ex-représentants non compris dans les décrets de bannissement ont eu permission de retourner dans leur foyers.

Les grands corps de l'état seront distingués par des uniformes particuliers. Ceux des conseillers d'état, des sénateurs, et des membres de la législature imitent par leur richesse les costumes du temps de l'empire.

On parle d'un attentat commis pour la seconde ou la troisième fois contre le vie du président. Un coup de pistolet lui aurait été tiré par un officier en sortant du Carroussel. Il circulait une rumeur selon laquelle la femme d'un préfet destitué aurait tenté de poignarder le président.

AUTRICHE. La seconde note du Président de France à la cour d'Autriche à Schwarzenberg exprime l'assurance d'une politique de paix et la nomination de Flahan comme ministre de France auprès du cabinet Autrichien, dont on parle beaucoup semble indiquer que l'harmonie règne entre les deux puissances.

ESPAGNE. Quelques militaires ont été passés par les armes et de strictes mesures prises pour abolir le peu de liberté qu'il restait à la presse en Espagne.

STATISTIQUE DE LA HONGRIE.

D'après les derniers relevés officiels, ce royaume contient 14 millions et demi d'habitants dont 7 millions de catholiques, 4 de grecs schismatiques, 3 et un quart de protestants, le reste juifs.

Il y a 75 grandes villes, 888 petites et 16,000 villages.

Sous le rapport de l'origine, les Hongrois se divisent comme suit :

Magyars	4,605,670.
Slaves	4,905,760.
Allemands	1,500,000
Vallachs	2,500,000
Szeklers	300,000

Le reste se compose de Juifs et autres étrangers.

ÉTATS-UNIS. Une nombreuse requête de Baltimore, signée d'à peu près 1500 citoyens du Maryland, a demandé au Président Fillmore la médiation du gouvernement des États-Unis auprès du gouvernement anglais, en faveur de Smith O'Brien et des autres exilés irlandais en Australie. Le président a déclaré à cette députation que des considérations politiques et des circonstances internationales empêcheraient

le gouvernement des E.-U. d'accéder à leur demande.

—On dit que le Pape a ordonné que deux larges pierres, l'une tirée du Capitole et l'autre du Colysée, seront préparées à Rome et présentées pour le monument qui va être élevé en l'honneur de Washington, dans la ville même de Washington.

Nouvel Evêque. Des lettres de Rome disent que probablement le Rev. J. N. Newman, recteur de l'église de S. Alphonse, à Baltimore, sera le nouvel évêque de Philadelphie. Ce digne prêtre est généralement estimé de tous ceux qui le connaissent. C'est un homme de science et de grande piété.

Nouveau-Brunswick. La législature est en pleine activité, les affaires sont expédiées avec accélération et de la manière convenable à l'attente publique. Un journal qui se publie au Nouveau-Brunswick assure que jamais plus grand harmonie n'a régné parmi les membres de l'assemblée. Pour cette raison, la somme de mesures parvenues à maturité est de beaucoup plus considérable qu'aux deux sessions législatives qui ont précédé, en égard à l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis le commencement de la session. Il y a en un mot peu de discours, les affaires progressent et la session pour être courte n'en serait pas meilleure au point de vue de l'intérêt public.

SOLUTION D'UN PROBLEME.

Voici, Mr. le Rédacteur, la solution du problème relatif au nombre des élèves du Collège de l'Association. Votre correspondant fait trois proportions: $x : y :: 3 : 1$, $z : y :: 6 : 1$, $z : x :: 2 : 1$; en effectuant les opérations indiquées, on trouve que $x = 3y$, $z = 6y$, $z = 2x$; par conséquent $2x = 6y$; et en substituant la valeur de x on a $6y = 6y$; donc $y = y$, équation identique, qui fait voir que le problème est indéterminé. Alors il faut se contenter des deux premières équations: $x = 3y$ et $z = 6y$ et le problème est résolu autant qu'il peut l'être.

Maintenant voyons les suppositions que l'on peut faire raisonnablement, en tenant compte des conditions subséquentes et corrigeant l'erreur qui se trouve sur le dernier numéro de l'Abeille, c-à-d. $z y$ divisé par x au lieu de $z y$ divisé par $x - y$. Si l'on suppose $y = 1$, on a $x = 3$ et $z = 6$; donc $x + y + z = 10$, nombre des élèves de Philosophie; 10 multiplié par $[x = 3]$ et divisés par $[y - z = -1]$ donnera -30 , résultat négatif qui n'est point applicable au nombre total des étudiants. Les suppositions $y = 2$, $y = 3$, ne satisfaisaient pas non plus à toutes les conditions du problème.

Mais si l'on suppose $y = 4$, alors $x = 12^9$
 $z = 24$; donc $y + x + z = 40$, nombre des
 élèves de la Philosophie; et 40 mult.
 ($x = 12$) divisé [$y = 2 = 2$] = 240, nombre
 des élèves de tout le Collège; enfin
 zy divisé par $x - y = 96$ divisé par $8 = 12$,
 nombre des finissant et dont la somme des
 chiffres = 3; ce qui satisfait à toutes les
 conditions. Mais comme il y a d'autres
 nombres qui pourraient remplir la der-
 nière condition, savoir 21 et 111, voyons
 les autres résultats.

Pour trouver 21, il faut supposer $y = 7$;
 alors le nombre des élèves de la Philo-
 sophie serait 70, celui des finissant 21 et
 le nombre total 291. Pour trouver 111,
 nombre des élèves qui finissent, il faut
 faire la supposition $y = 37$; alors les élèves
 de Philosophie seraient au nombre de 370
 et ceux de tout le collège de 1173, 377; ces
 chiffres sont probablement trop grands;
 d'ailleurs un nombre fractionnaire est évi-
 demment absurde par rapport à des per-
 sonnes. Pour moi, je regarde comme la
 plus probable de toutes ces suppositions,
 celle qui donne 240 pour nombre total des
 élèves, 40 pour la Philosophie, et 12 pour
 ceux qui finissent.

A. T.

CEINTURE.

Mr. le Rédacteur.

L'autre jour, tout en ajustant ma cein-
 ture, il me vint à l'idée de savoir si l'usa-
 ge de la porter datait de loin. La ceinture
 avait-elle pris naissance chez les modernes
 ou chez les anciens? Je n'en savais rien.
 A coup sûr, me dis-je, l'Abeille doit en
 parler; certes, c'est une question si vitale
 pour nous. Je prends les volumes de l'A-
 beille, j'y vois article sur les casques, les car-
 tes, les échecs, pas un mot de la ceinture.
 Jugez de ma surprise et de mon regret.
 Quoi! avoir laissé pendant trois ans la cein-
 ture dans l'oubli! La ceinture, notre plus
 bel ornement, notre gloire! Plus de retard,
 je me mets à faire des recherches et je
 suis heureux de pouvoir les communiquer
 à vos lecteurs.

La ceinture date de la plus haute
 antiquité. Dieu commande au grand prê-
 tre, dans l'Exode, de porter une ceinture
 tissée de fils d'or, de pourpre, d'écarlate
 &c. Les successeurs d'Aaron portaient
 aussi la ceinture, mais seulement dans les
 sacrifices.

Pour manger la Pâque, les Juifs de-
 vaient avoir des ceintures: *Vous man-
 gerez l'agneau ainsi, dit le Seigneur au
 IVe. livre des Rois, "vous ceindrez vos
 reins; vous aurez des souliers aux pieds."*

Bientôt ces ceintures enrichies de pier-
 res précieuses, devinrent des objets de lu-
 xe contre lequel s'élève Isaïe: "vos cein-
 tures d'or et d'argent, disait le prophète,

hangeron ten cordes très-dures."

Le roi Ochosis, averti par ses gens,
 qu'un homme leur avait dit que leur
 maître ne guérirait pas de sa maladie,
 demanda comment était habillé cet insou-
 lent. *Ils répondirent: c'est un homme vêtu
 de poil, et dont les reins sont couverts d'une
 ceinture de cuir. Le roi dit: C'est Elie de
 Thésbé, c'est-à-dire le saint prophète Elie.*

St. Matthieu dit en parlant de St. Jean-
 Baptiste: *Il avait un vêtement de poil de
 chameau, et une ceinture de cuir autour
 des reins.* Il est dit de la femme forte au
 chap. XXXI des proverbes, vers. 17: *elle
 avait les reins ceints de force*.. ver. 24, "el-
 le ourdit la toile et la vend; elle a donné
 des ceintures aux Phéniciens."

St. Jean dit dans l'Apocalypse en parlant
 du fils de Dieu, qu'il *était vêtu d'une longue
 robe ceint sur la poitrine d'une ceinture d'or.*
 Plus loin au chap. XVe, *sept anges portant
 sept plaies sortirent du temple vêtus d'un
 lin net et blanc, ceints d'une ceinture d'or.*

Dieu ordonne encore à Jérémie d'aller
 cacher sa ceinture dans la fente d'un ro-
 cher, à Job dans un antre sur les bords de
 l'Euphrate.

Chez les Juifs la ceinture militaire était
 souvent donnée comme signe de distincti-
 on au soldat valeureux.

Les Egyptiens de toutes les classes por-
 taient la ceinture, celle des princes, des
 prêtres et prêtresses était très-riche. Les
 Grecs et les Romains retoussaient leurs
 longues robes avec une ceinture. Ne pas
 avoir de ceinture passait pour une marque
 d'incivilité et de volupté. Jusqu'à la 3^e.c.
 Olympiade, les combattants, aux jeux
 olympiques, se ceignaient le corps.

La ceinture était de différentes cou-
 leurs: chez les Perses, elle était rouge
 avec ou sans ornements. Quelquefois la
 ceinture était très-longue, puisque Chloé,
 dans le roman de Largus, s'en sert pour
 retirer Daphnis de la fosse aux loups.
 L'histoire rapporte encore que la vestale
 Claudia traîna seule sur le Tibre, avec
 sa ceinture, le vaisseau qui portait la mè-
 re des dieux que l'on avait été chercher
 en Phrygie.

Les belliqueuses Amazones portaient
 aussi la ceinture et les Francs, sous la se-
 conde race, s'en servaient encore. Louis IX
 défendit aux ribaudes de porter la ceinture
 dorée. Mais la loi fut transgressée, les ri-
 baudes continuèrent à s'en décorer ce qui
 n'empêcha pas les honnêtes gens de les
 mépriser, de là est venu le proverbe *bon-
 ne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Souvent la ceinture servait à mettre de
 l'argent, voilà pourquoi Jésus-Christ dit
 à ses apôtres en les envoyant prêcher son
 Evangile: *neque pecuniam in zonis vestris*
 Du temps de nos bons vieux pères de

la Gaule, la privation de la ceinture était
 une marque d'infamie, les banqueroutiers,
 les débiteurs insolubles devaient la quit-
 ter. La ceinture était encore un symbole
 de condition dont l'abandon annonçait qu'
 on était déchu; ainsi la veuve de Philip-
 pe 1er, duc de Bourgogne, renoncée aux
 droits qu'elle avait à sa succession en quit-
 tant sa ceinture sur le tombeau du duc.

Au moyen-âge, la ceinture des hommes
 était de cuir, celle des femmes un assem-
 blage de chaînes d'or ou de cuir doré.

Aujourd'hui la ceinture se porte par
 le clergé, les étudiants des collèges et
 quelques laïques.

Les écoliers de Québec se distinguent
 des autres collèges par la ceinture verte.
 Le vert c'est l'emblème de l'espérance,
 c'est donc la couleur qui convient parti-
 culièrement à de jeunes étudiants qui vi-
 vent d'espérance. Aussi mes confrères
 sont si attachés à la ceinture verte qu'ils
 ne la changeraient pas pour une autre d'or
 de la Californie, pour moi, Mr. le Rédac-
 teur, j'y tiens mordicus.

RUSTICUS.

FÉVRIER.

Pendant le mois de février, Junon, que
 les Romains nommaient *fébrualis*, étoit ho-
 norée d'un culte particulier; telle est se-
 lon Festus, l'étimologie du mot février;
 selon d'autres, ce mot sembleroit tiré des sa-
 crifices en l'honneur des morts, appelés
fébruales, qui se célébraient aussi dans le
 mois de février. Numa ajouta ce mois
 ainsi que celui de janvier, au calendrier de
 Romulus.

Les anciens représentaient le mois de
 février sous la figure d'une femme qui é-
 tait vêtue d'une tunique relevée par une
 ceinture; afin d'indiquer la nature pluvie-
 use du mois, on avait placé entre les
 mains de cette femme une canne, oiseau a-
 quatique, et à côté d'elle une urne d'où l'
 eau s'échappait avec abondance; à ses pi-
 eds, on voyait d'un côté un héron, et de
 l'autre un poisson. A Rome, le mois de
 février est celui des plumes.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible,
 une fois par semaine, pendant l'année
 scolaire. Le prix de l'abonnement est de
 2s. 6d. par année, payable d'avance par
 moitié: la première moitié, à la rentrée
 des classes, la seconde au commencement
 de l'année. Les Pensionnaires s'abon-
 nent au bureau de l'Abeille.

AGENTS.

Chez les Externes, J. COTÉ.

A la petite salle, M. E. TASCHEREAU.
 Au collège St. Hyacinthe, Mr. ADOL-
 PHE JAQUES.

L. C. O. Grénier Gérant.